

17 juil 2009 -11:53

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juillet 2009](#)

## Dispositions fiscales

### Avant-projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses - Deuxième lecture

### Avant-projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses. L'avant-projet, introduit par le ministre des Finances Didier Reynders, est adapté à l'avis du Conseil d'Etat et règle une série de mesures financières comme :

- l'exonération pour les chèques-repas et les éco-chèques,
- la déduction des dons à des institutions de l'Espace économique européen,
- le statut fiscal des sportifs,
- le calcul de la diminution d'impôt pour toutes les allocations de chômage par contribuable,
- l'adaptation du mode de taxation des marins qui ne sont pas assujettis à la sécurité sociale belge,
- le régime commun d'un seuil de participation minimum aux établissements de crédit, entreprises d'assurances et sociétés de bourse,
- la restitution des avoirs TVA aux entreprises étrangères,
- la base du projet "document électroniquement reconnaissable - vente" (enregistrement électronique de certains actes authentiques),
- un nouveau règlement pour le dépôt des contrats de bail,
- un amendement qui vise à octroyer un avantage fiscal pour voitures électriques
- ...

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé les projets d'amendements sur l'impôt des personnes physiques et l'impôt des sociétés. Ceux-ci sont transmis pour avis au Conseil d'Etat avant d'être insérés dans l'avant-projet de loi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>